

Bon état des eaux

L'école de la patience



Le changement des règles d'évaluation du bon état a conduit au déclassement de certaines masses d'eau. Un résultat décevant au regard des actions engagées sur le territoire du SAGE Estuaire de la Loire.

Les derniers chiffres publiés par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne ont été pour certains une déception. Et pour cause : malgré la mobilisation des collectivités territoriales, le bon état des eaux est loin d'être atteint. Sur le bassin Loire aval et côtiers vendéens, qui englobe les 3 855 km² du SAGE Estuaire de la Loire, 4 % seulement des masses d'eau cours d'eau sont en bon état. Une baisse de 9 points par rapport à 2009 qui s'explique par un changement des règles du jeu mais pas seulement.

“En termes d'analyse, nous n'avons pas le même degré d'avancement sur l'ensemble des masses d'eau du SAGE, explique Jean-Louis Rivoal, directeur de la délégation Maine-Loire-Océan de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne. Nous disposons depuis longtemps de beaucoup d'informations sur les cours d'eau et les plans d'eau, nous en avons donc une vision très fine. Par contre, nous n'avons pas autant de données sur les masses d'eau de transition et côtières. Et le degré de définition des paramètres n'est pas aussi avancé.” Pour les masses d'eau de transition par exemple, les indicateurs physico-chimiques ne sont pas tous arrêtés.

Cours d'eau : trop d'aménagements

Intéressons-nous aux masses d'eau cours d'eau. "Leur qualité sur le SAGE Estuaire de la Loire est effectivement médiocre, reprend Jean-Louis Rivoal. Cela dit, l'état est stable, il n'y a pas de dégradation." Les paramètres biologiques en sont le reflet. La cause : une hydrologie défavorable et de nombreux aménagements réalisés dans le passé. Sur le plan physico-chimique, c'est l'oxygène qui est pénalisant. "C'est également lié à l'hydrologie, mais aussi à la pression anthropique et aux rejets. On constate également un problème de phosphore. Mais les choses s'améliorent, notamment grâce aux progrès réalisés par les collectivités en termes d'assainissement." Même si la vigilance s'impose, il y a moins de souci avec les nitrates sur le territoire. Les seuils ne sont dépassés que rarement. "Même si ce n'est pas un paramètre pris en compte par la directive-cadre sur l'eau (DCE), nous avons également des problèmes avec les phytosanitaires sur le territoire du SAGE. Heureusement, les collectivités ont fait beaucoup d'efforts et les actions développées, notamment avec les agriculteurs, dans le cadre des contrats territoriaux permettent aussi de limiter leur usage. Actuellement, il y a d'ailleurs un travail spécifique entrepris sur le vignoble", souligne le directeur de la délégation Maine-Loire-Océan.

Estuaire : peut mieux faire

Pour les masses d'eau de transition, la partie estuarienne du SAGE, l'état est qualifié de moyen. C'est ici le paramètre poissons qui est en cause. Un estuaire est en effet une zone de nourricerie pour beaucoup d'espèces, ce qui induit la présence d'une grande variété de poissons. "Dans l'estuaire de la Loire, la richesse piscicole diminue, tout comme le nombre d'individus. Ceci est lié aux aménagements ainsi qu'à la diminution du nombre et de la surface de vasières. C'est pourquoi le SDAGE a demandé au SAGE d'intégrer un plan d'actions pour rétablir ces fonctionnalités." L'oxygène est un autre sujet de préoccupation : "La métrique de mesure de la DCE est limitée, mais nous disposons des données du réseau Syvel – Système de veille de l'estuaire de la Loire. Elles montrent une variabilité importante liée au fonctionnement du bouchon vaseux. Là aussi, il faut travailler". Toujours en matière de masses d'eau de transition, certains paramètres sont en cours de définition dans la DCE. C'est notamment le cas pour les invertébrés benthiques.

Côtes : pas si mal

Pour leur part, les masses d'eau côtières sont plutôt de bonne qualité, sauf sur le plan chimique avec des déclassements liés à la présence d'hydrocarbures. "Cela peut surprendre, mais le phénomène de dilution est très important, précise Jean-Louis Rivoal. Au large, il n'y a aucun problème d'oxygène, du fait des marées et de l'ampleur du système côtier. De même pour la turbidité : on n'a pas les soucis liés au bouchon vaseux comme dans l'estuaire. Il faut toutefois avoir un œil sur les algues vertes. Sur les phytosanitaires également, car la situation est bonne à moyenne mais il peut y avoir des poussées à certaines époques." Dernier aspect à avoir en tête pour les masses d'eau côtières, même si cela ne dépend pas de la DCE, la dégradation de zones de pêche à pied professionnelle en termes de qualité microbiologique. "Ceci est lié aux rejets de proximité, au ruissellement, à l'agriculture... Il y a un chantier à

engager pour comprendre : établir le profil de vulnérabilité, faire le diagnostic et mettre les actions en œuvre.”

“Ça va finir par payer !”

Il reste que l’affichage des derniers chiffres et le déclassement de certaines masses d’eau peuvent sembler décevants au regard des actions déjà entreprises sur le territoire du SAGE Estuaire de la Loire. Jean-Louis Rivoal tempère ce sentiment : “Depuis 2010, la situation est globalement stable. Il y a même du mieux en ce qui concerne les phosphates. Il faut bien comprendre que de nombreuses années seront nécessaires avant que les programmes engagés aient des effets sur le plan de la biologie. Ce sont des systèmes avec de fortes résiliences. Par contre, on ne peut que se féliciter de la forte implication générale sur les enjeux au travers des contrats territoriaux notamment. Ça va finir par payer !” Progrès sur le phosphore, améliorations attendues sur les phytosanitaires, bonne tenue sur l’azote et les nitrates même s’il faut rester vigilant sur les algues vertes, bactériologie à surveiller... “La méthode qui consiste à tout déclasser si un seul élément est mauvais peut masquer des progrès sur certains aspects. Même si l’on ne peut pas dire que la qualité est bonne, il faut être optimiste. Les effets ne peuvent pas être immédiats mais le travail et les démarches engagées vont dans le bon sens. La politique de l’eau, c’est d’abord de la persévérance...”

Édouard Onno, chef de la cellule qualité de l’eau à la Dreal Pays de la Loire

“L’état des masses d’eau n’est pas forcément moins bon, mais la photo est plus précise”



Avec les nouvelles règles de mesure du bon état, certaines masses d’eau ont pu être déclassées. Leur qualité ne s’est pourtant pas forcément détériorée. Explications.

Comment est aujourd’hui mesurée la qualité de l’eau ?

Les politiques qui visent au bon état des masses d'eau découlent de la directive-cadre sur l'eau (DCE). Sa transcription aboutit à un système qui normalise et classe l'état général de chaque masse d'eau selon un processus précisément défini. Ce système est identique sur l'ensemble du territoire national mais s'adapte aussi au type de masse d'eau. Des objectifs politiques fixent ensuite les seuils et le nombre de masses d'eau en bon état à atteindre. Précision : une masse d'eau, c'est un bout de bassin versant homogène. Les paramètres qui définissent le bon état sont essentiellement biologiques. C'est sur eux que repose le verdict, mais l'impact des mesures physico-chimiques est aussi pris en considération afin d'obtenir une photo complète. On examine en fait toute la chaîne alimentaire, en quatre grands groupes biologiques : diatomées, végétaux, macro-invertébrés, poissons.

Comment juge-t-on du bon état ?

Le bon état, c'est à la fois la mesure de la qualité de l'eau et la vérification que la rivière offre des habitats suffisants pour le développement des espèces. Par exemple, on ne trouvera pas les mêmes espèces dans deux rivières dont la qualité physico-chimique est bonne mais dont l'une est pleine d'obstacles. En fait, on regarde tous les paramètres. La logique, c'est de parler d'élément déclassant. Ce n'est pas une moyenne : tout doit être en bon état. One out, all out, comme on dit en anglais. L'objectif ensuite est d'atteindre une certaine proportion de masses d'eau en bon état. Sur le plan national, c'est deux tiers, par contre, sur la région Pays de la Loire où nous avons actuellement environ 10 % de masses d'eau en bon état, l'objectif est bien évidemment plus mesuré.

Aujourd'hui, les paramètres qui permettent de juger du bon état des masses d'eau évoluent. Pourquoi ?

Chaque pays est libre de choisir sa méthode d'évaluation. Tous les indices sont simplement étalonnés au plan européen afin de vérifier leur cohérence. L'évolution de nos paramètres est due au fait que nous devons homogénéiser nos méthodes avec les autres pays d'Europe. Parallèlement, certains de nos critères biologiques n'entraient pas dans les exigences de la DCE. Ces nouvelles dispositions ont été prises en compte à partir des données 2013 qui sont sorties récemment.

Concrètement, qu'est-ce qui change ?

Il y a deux principales nouveautés. La première touche à la variabilité naturelle. Les indices sont en effet impactés par un effet annuel, la météorologie, les débits... Jusqu'ici, la photo que nous prenions était pondérée sur deux ans, elle l'est désormais sur trois années afin de lisser les choses. La seconde nouveauté, c'est l'apparition d'un nouvel indice sur les macrophytes – les végétaux aquatiques – en rivière. Il était déjà mesuré mais pas utilisé pour la détermination du bon état. Cela n'a pas beaucoup d'incidence chez nous.

En quoi ces nouveaux paramètres impactent-ils l'état écologique de nos masses d'eau ?

Sur le bassin Loire-Bretagne, le constat global est de 3 à 4 % de masses d'eau en bon état en moins par rapport à l'état calculé en 2011. Au-delà de l'évolution des règles d'évaluation, c'est également lié au fait que l'Agence de l'eau réalise désormais beaucoup plus de mesures. Auparavant, l'état de nombreuses masses d'eau était jugé à partir de modélisations, or, celles-

ci apparaissent plutôt optimistes. Le fait de passer en mesures réelles a pu provoquer des déclassements. Cela dit, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne a refait ses calculs à partir des règles de 2011 : il apparaît qu'environ la moitié des déclassements est liée au changement de règles. Donc, l'état des masses d'eau n'est pas forcément moins bon, mais la photo est plus précise.

Quand peut-on attendre le prochain état ?

Les temps de production et d'analyse sont très longs du fait des validations et qualifications nécessaires. L'état 2015 doit sortir à la fin de cette année.

Étude gouvernance

Gestion très SAGE



Étape importante de la révision du SAGE, l'étude de gouvernance a rendu son verdict. Bilan.

Lors de la révision d'un SAGE, le bilan de gouvernance est destiné à vérifier comment la Commission locale de l'eau (CLE) et son bureau ont fonctionné, et à se pencher sur la structuration territoriale et la perception du SAGE par la CLE. L'objectif : aider à construire le futur SAGE.

Concernant le fonctionnement de l'instance et de son bureau, plusieurs points émergent de l'étude réalisée sur le SAGE Estuaire de la Loire dans le cadre de sa révision. "De façon générale, notre outil de planification est unanimement reconnu pour sa portée sur la gestion de l'eau et des milieux aquatiques, remarque Cécile Fourmarier, directrice du Syloa et animatrice du SAGE. On constate néanmoins quelques manques de reporting des activités du bureau à la CLE, notamment concernant les avis émis sur les dossiers loi sur l'eau." Également formulée dans le cadre de ce bilan, une présentation des contrats territoriaux à la CLE à réaliser en lien plus étroit avec les structures référentes. Le rôle de la Commission dans la mise en œuvre du SAGE nécessiterait aussi d'être précisé, estiment certains des membres

interrogés. Enfin, concernant les décisions du bureau et dans un souci de transparence, un décompte des votes est demandé.

Local et pédagogique

“La perception du SAGE est satisfaisante mais les gens sont un peu perdus avec les objectifs de qualité et la notion de masse d’eau, reprend Cécile Fourmarier. Il nous faut travailler en commissions thématiques, de façon plus délocalisée, et créer des tableaux de bord davantage accessibles et pédagogiques.” Globalement, l’organisation territoriale est jugée appropriée. Une attente a néanmoins été formulée concernant l’extension du principe de structure référente à l’ensemble du territoire. C’est désormais chose faite puisque le Syloa a été désigné comme coordinateur pour l’estuaire et le littoral lors de la CLE du 21 mars dernier. Une approche concertée avec les SAGE voisins sur les nouvelles thématiques, comme le littoral, est également souhaitée. Sur le plan de la communication enfin, le bilan est aussi satisfaisant : “Les élus de la CLE n’ont qu’une vision partielle de la stratégie de communication déployée mais ils adhèrent aux outils proposés, notamment au site Internet et aux Rendez-vous du SAGE”, souligne Cécile Fourmarier.

Le Syloa pour l’estuaire et le littoral

Suite à ce bilan, les scénarios organisationnels pour le futur SAGE ont pu être discutés et arrêtés. Le nouveau SDAGE impose un important programme global sur l’estuaire et sur le littoral. La CLE a donc dû choisir une structure capable de favoriser le travail commun des maîtrises d’ouvrage locales, d’animer les échanges entre les acteurs, de faire le lien entre le programme de restauration Loire amont et le futur projet aval. Sans oublier la question des rejets de la Loire sur le littoral, y compris vers la baie de Bourgneuf et la Vilaine. “Le Syloa, en s’appuyant sur son périmètre et ses missions, est à même de jouer ce rôle de structure coordinatrice. Il a donc été désigné pour assurer cette fonction”, confirme Christian Couturier, président du syndicat. Deux commissions thématiques seront plus particulièrement chargées de l’estuaire et du littoral ; les structures référentes seront mobilisées, notamment au travers de leurs instances techniques.

En cours désormais, l’actualisation de l’état des lieux et du diagnostic du SAGE, avec deux réunions de reporting en mai et juin, puis une phase de concertation dans chaque sous-bassin pour la définition des enjeux locaux. La validation de l’état des lieux et du diagnostic sera à l’ordre du jour de la CLE du 28 novembre prochain.

Bilan des études en cours

Il était difficile d'y échapper et c'est désormais chose faite : compétences obligatoires des EPCI au 1er janvier 2018, la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations ont enclenché de nombreuses réflexions sur certains sous-bassins du SAGE. Premier point d'étape.

Selon les cas, notamment en présence d'un syndicat, la prise en compte de la compétence Gemapi par les EPCI représente une opportunité : celle de maintenir une vision globale de bassin versant. Un élément de réflexion essentiel lors d'une analyse préalable sur la gouvernance ou sur la répartition de la compétence qui deviendra obligatoire à compter du 1er janvier 2018. Sur le SAGE Estuaire de la Loire, trois territoires ont donc saisi cette occasion pour réfléchir à une mise en œuvre à l'échelle de leur bassin versant.

Sud Loire : étude autour du SAH

Particularité du Sud Loire, l'existence du Syndicat d'aménagement hydraulique du Sud Loire (SAH) qui gère les niveaux d'eau sur un très vaste territoire de marais autour du lac de Grand-Lieu. Le SAH est structure référente du SAGE Estuaire de la Loire mais s'étend sur deux autres schémas d'aménagement et de gestion des eaux – Grand-Lieu et Baie de Bourgneuf – répartis sur deux départements. Les EPCI concernés sont Nantes Métropole, les communautés de communes Sud Estuaire, Grand-Lieu, Sud Retz-Atlantique, Challans-Gois Communauté et Pornic Agglo Pays de Retz. Suite aux fusions d'intercommunalités, les périmètres de ces EPCI ont été modifiés. Prochainement lancée, l'étude Gemapi sera notamment l'occasion de s'interroger sur l'exercice de cette compétence à l'échelle du territoire du SAH en intégrant toutes ses composantes, gestion des milieux aquatiques comme inondations fluviales ou par submersions marines.

Erdre : quatre scénarios pour l'Edenn

L'émergence de la Gemapi coïncide ici avec une réflexion déjà en cours sur l'avenir de l'Edenn. Une large concertation a été lancée afin de fixer les enjeux et l'échelle d'intervention future de la structure. Quatre scénarios ont été étudiés, allant du maintien de l'Edenn en syndicat de bassin versant sur l'ensemble du bassin de l'Erdre, jusqu'à sa disparition. Les discussions s'orientent aujourd'hui vers la conservation de la structure. À noter que la réflexion porte sur l'ensemble de la rivière, y compris dans le Maine-et-Loire. Sont donc concernés Nantes Métropole, les communautés de communes d'Erdre et Gesvres, des Hautes Vallées d'Anjou, du Pays d'Ancenis, Anjou bleu Communauté et le Département de Loire-Atlantique. La décision est attendue ce mois-ci.

Brière-Brivet : transfert acté au SBVB

Les collectivités concernées – la Carene, Cap Atlantique, les communautés de communes Estuaire et Sillon, du Pays de Pontchâteau - Saint-Gildas-des-Bois, et du Pays de Blain – ont anticipé la question : dès 2015, elles se sont regroupées pour mener une étude sur la prise en compte de la Gemapi et son organisation. Un état des lieux des compétences exercées a été dressé et leur transfert a été acté vers le Syndicat du bassin versant du Brivet (SBVB). L'étude s'achève actuellement sur les aspects organisationnels, de gouvernance et de financement.

Havre, Grée, Donneau

Un contrat et des conventions



Pour le premier contrat territorial milieux aquatiques (CTMA) engagé sur le sous-bassin, la Compa a décidé d'associer étroitement les riverains. Explications.

En 2013 et 2014, la Communauté de communes du pays d'Ancenis (Compa) engage plusieurs études destinées à mesurer les dysfonctionnements sur les rivières du sous-bassin Havre, Grée, Donneau. Trois ans se sont écoulés depuis et les travaux sont désormais lancés. « Nous avons sollicité l'Agence de l'eau et la Région pour les financer », explique Jean-Pierre Belleil, vice-président de la Compa en charge de l'environnement. Au total, le contrat va porter sur environ 5 millions d'euros sur cinq ans, subventionnés à hauteur de 79 %, soit 200 000 euros par an à notre charge. La plus grande partie des travaux, qui ont démarré début 2017, porte sur la restauration des cours d'eau : rechargement du lit, recréation des continuités, etc. « Nous avons également constaté un manque de ripisylve : nous allons donc replanter des haies et effectuer des nettoyages car le paysage est souvent trop fermé. Nous avons commencé par des travaux d'élagage. La restauration des cours d'eau proprement dite démarrera cet été, lorsque les niveaux seront au plus bas. »

Inciter à entretenir

Compte tenu des budgets importants, de nombreuses réunions ont été organisées dès la phase d'étude avec les élus sur le territoire. Une fois le cahier des charges arrêté, les habitants ont été conviés à une réunion publique. « Nous avons ensuite pris contact avec les riverains, propriétaires et exploitants, afin de les faire adhérer à notre démarche, précise Jean-Pierre

Belleil. Nous leur proposons de signer une convention pour définir les travaux qui sont réalisés ». Une approche réalisée secteur par secteur afin de suivre le programme de travaux : « Sur la première zone, 95 % des propriétaires et 70 % des exploitants ont signé, se félicite le vice-président. Nous avons à cœur de les inciter à entretenir, par la suite, ces secteurs. Leurs obligations sont d'ailleurs précisées dans la convention. » Les deux techniciens rivières de la Compa accompagnent la démarche et suivent les travaux, en veillant à fournir toutes les explications nécessaires aux riverains.